

## La prévention des risques liés aux tatouages et maquillages permanents et semi-permanents

- Session : 2016-2017
- Année : 2017
- N° : 532 (2016-2017) 1
- **Question écrite du 10/02/2017**
  - de WARZEE-CAVERENNE Valérie
  - à PREVOT Maxime, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

Le Conseil supérieur de la santé a réitéré un avis sur les tatouages ainsi que les autres maquillages permanents ou semi-permanents, ceux-ci pouvant constituer des risques pour la santé : des infections telles que les virus de l'hépatite B ou C ainsi que du sida, des allergies surtout en cas d'utilisation d'encres colorées et des effets toxiques voire cancérigènes.

En outre, la pratique du tatouage au henné provoque également de potentielles allergies en réaction à la teneur des colorants utilisés. Quant à la pratique du détatouage au laser, celle-ci s'avérerait très toxique étant donné la probable libération de composants toxiques dans l'organisme. De plus, le résultat n'est pas toujours garanti. Ainsi, des règles d'hygiène très strictes, prévues par le pouvoir fédéral, doivent être respectées en toute occasion.

Cette pratique étant très en vogue, surtout chez les jeunes, il est primordial d'activer une politique de prévention proportionnelle aux risques encourus par ces pratiques.

Monsieur le Ministre peut-il m'informer quant aux mesures déjà déployées par les services de la DGO5 ? Peut-il nous faire un état des lieux de la politique actuelle en la matière ?

- **Réponse du 17/02/2017**
  - de PREVOT Maxime

Toutes les informations (<http://www.health.belgium.be/fr/sante/prenez-soin-de-vous/produits-de-beaute-et-esthetique/tatouages-et-piercings>) concernant les risques pour la santé liés aux tatouages et maquillages permanents et semi-

permanents se trouvent sur le site du Service public fédéral santé publique et dans l'Arrêté royal du 25 novembre 2005 réglementant les tatouages et les piercings.

J'invite l'honorable membre à interpeller ma collègue du Fédéral, la Ministre Maggie DE BLOCK sur toute question qui relève de sa compétence.